

AVIS AU PUBLIC : **CONCERTATION PUBLIQUE** **RELATIVE AUX ZONES** **D'ACCÉLÉRATION DES** **ÉNERGIES RENOUVELABLES** **sur le territoire** **de la commune nouvelle**

Le public est informé de la mise en œuvre d'une concertation publique du
lundi 26 février au lundi 11 mars 2024 inclus,

visant à :

- définir des zones d'accélération au développement des énergies renouvelables (ZA EnR),
- recenser et localiser les projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune nouvelle.

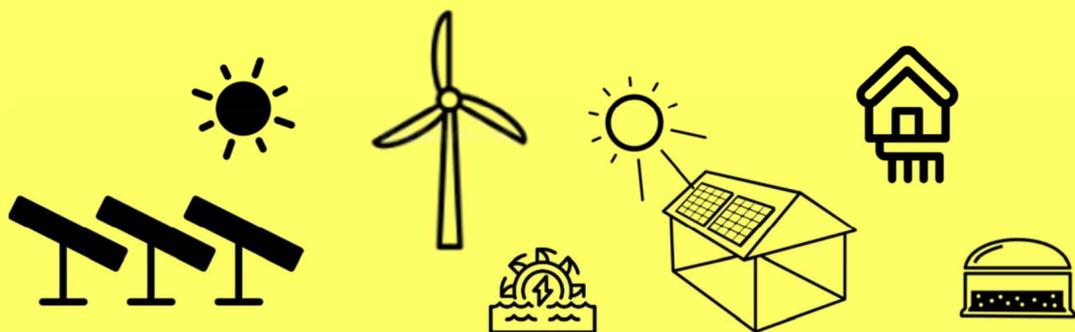
Durant ce délai, un dossier et un formulaire de recensement des projets seront mis à disposition du public :

- en version numérique sur le site internet : www.bazeilles.fr
- en version « papier » en mairie de Bazeilles, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 15h à 17h, le vendredi et le samedi de 10h à 12h.

Le recueil des observations du public et/ou de tout projet d'EnR s'effectuera :

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible en mairie,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@bazeilles.fr

Une fois la concertation terminée, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera, et qui proposera, le cas échéant, des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.



Le Maire,
Francis BONNE

